



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Chèques emploi services - Salariés multi-employeurs

Question écrite n° 35283

### Texte de la question

Mme Annie Genevard interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés de paiement liées aux arrêts maladies des personnes travaillant avec les chèques emploi services. Les démarches administratives exigent une copie de chaque feuille de salaire. Aucune simplification n'est prévue en dépit du contexte sanitaire. Un envoi par courriel de ces feuilles est impossible, seule la copie fait foi, ce qui engendre des difficultés pour le salarié. De ce fait, les salariés multi-employeurs sont pénalisés car il est leur difficile de rencontrer tous leurs employeurs, les contacts physiques étant limités, et le manque de quelques fiches de salaire rend impossible l'arrêt maladie et donc le paiement du salarié. Parfois, l'employeur tarde à remettre le bulletin de paye, ce qui complexifie encore la déclaration de l'arrêt maladie. Les organismes en charge de ces questions ont longtemps refusé l'accès au public privilégiant les échanges numériques et virtuels. Il est donc difficile pour les salariés d'obtenir réponse. Dès lors, elle souhaite lui demander si un dispositif simplifié, lié à la covid-19, peut être mis en place afin d'aider ces salariés multi-employeurs à être payés en cas d'arrêt maladie.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Annie Genevard](#)

**Circonscription :** Doubs (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35283

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 décembre 2020](#), page 9417

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)